Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1931

Artikel: La maladie des uns fait la rentabilité des autres
Autor: Erard, Lucien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025834

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La maladie des uns fait la rentabilité des autres

Lucien Erard • 6 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18903

Quand l'industrie pharmaceutique pratique la socialisation des coûts et la privatisation des bénéfices

Est-il normal que la maladie soit à l'origine des profits parmi les plus élevés au monde? Depuis longtemps, on nous fait croire qu'ils étaient indispensables à une industrie qui vit des fruits de recherches très coûteuses et aux résultats aléatoires. Or les chiffres révèlent une autre réalité: des dividendes et des primes et autres bonus faramineux, sans parler des plus-values liées à une accumulation du capital quasi sans limites.

Pourquoi de tels bénéfices? Les brevets qui permettent à celui qui découvre de nouveaux médicaments d'amortir ses investissements lui valent pendant des années une rente d'exclusivité, un monopole de fait qui lui permet de fixer librement ses prix de vente. Même si des concurrents développent des molécules offrant des avantages similaires, les membres de cet oligopole ont partie liée: aucun d'entre eux n'a intérêt à faire pression sur les prix.

De son côté, le consommateur, le patient, n'a strictement aucun moyen de pression, si ce n'est celui de ne pas se soigner. C'est ce qui se passe souvent dans les pays dépourvus d'un système complet de sécurité sociale, aux Etats-Unis par exemple, et presque toujours dans les pays en développement.

Chez nous, comme en Europe, ce n'est plus le malade qui finance ces énormes profits mais la collectivité, au travers de caisses-maladie ou d'assurances sociales publiques. En Suisse, ce sont donc les familles, par une prime par tête totalement inégalitaire, ainsi que l'Etat – Confédération et cantons – qui sont en fait les acheteurs de ces médicaments en vertu d'une législation qui continue de permettre à l'industrie pharmaceutique de fixer ses prix de façon arbitraire et discriminatoire, différant d'un pays à l'autre. Ainsi, dans notre économie soi-disant libérale où les mécanismes du marché sont censés garantir une allocation optimale des ressources, il incombe à l'Etat et à la collectivité, au travers des caisses-maladie, de financer directement les plus-values et les bénéfices excessifs dont profitent les cadres et les actionnaires.

Certains pays l'ont compris et influent directement sur les prix. En Suisse, des négociations ont été menées mais le Conseil fédéral n'a pas le pouvoir de fixer unilatéralement les prix, à supposer qu'il en ait l'envie.

En tout cas, les rapports de forces sont très clairs, comme l'a rappelé Novartis après l'annonce de 320 licenciements à Nyon. C'est, a-t-elle dit, le résultat de pressions sur les prix. Si ce n'est pas du chantage, ça y ressemble diablement. Dans un pays où chaque impôt, où chaque dépense fait l'objet de décisions démocratiques – par le peuple ou par ses élus – il serait peut-être temps que les pouvoirs publics se penchent sur les marges que prend cette industrie.

Plusieurs voies possibles: intervenir sur les prix, ou exiger de l'industrie le versement d'une ristourne sur ses ventes ou encore prélever un impôt spécial sur ses bénéfices excédentaires. Peut-être pourrait-on aussi, maintenant qu'on y licencie à tour de bras pour préserver les marges et les bénéfices de demain, réclamer à ces entreprises qu'elles financent les salaires des employés qu'elle met au chômage plutôt que ces compensations incombent, une fois de plus, à la collectivité, sollicitée en l'occurrence au travers de l'assurance-chômage.